

Image not found or type unknown



## est ce que je peux bénéficier de mon père ?

Par **lulu971**, le **30/04/2012** à **06:56**

Mon père est décédé l'année dernière, je n'ai pas été reconnue, il paraît qu'avec la nouvelle loi je peux bénéficier dans sa succession, s'il y a des témoins qui témoignent que je suis bien sa fille est ce vrais ? et sinon quel est la marche à suivre.

Merci pour votre réponses

Lulu